



Canada Revenue Agency ARC du revenu du
Canada

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DDR)

**Données en « VRAC » sur les biens immobiliers aux
États-Unis (impliquant les résidents canadiens)**

l'Agence du revenu du Canada

**Date et heure de clôture: 22 juillet 2020, à 14 h
(HAE)**

1. AVERTISSEMENT

La réponse à la présente demande de renseignements (DR) ne constitue pas une condition préalable à la réception d'une demande de proposition (DDP) ou au droit d'y soumissionner. Toute DDP sera affichée dans le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG), communément appelé Achats et ventes (<https://achatsetventes.gc.ca/>).

Il ne faut pas interpréter la présente DR comme une demande de soumissions ou de propositions. Aucun contrat ni autre forme d'engagement ne seront conclus en fonction des réponses à la présente DR. Cette dernière n'est pas considérée comme une autorisation de l'ARC du revenu du Canada (ARC) d'entreprendre des travaux qui entraîneraient des coûts pour l'ARC.

Rien dans la présente DR ne sera considéré comme un engagement de l'ARC à présenter une DDP pour ce produit. L'ARC peut utiliser des renseignements non exclusifs donnés au cours de son examen ou dans la préparation de toute DDP officielle. L'ensemble des réponses seront conservées par l'ARC à titre confidentiel (sous réserve des lois fédérales applicables) et demeureront la propriété de l'ARC une fois reçues. L'ARC peut reproduire, photocopier ou transcrire la réponse et toute documentation à l'appui non exclusive pour l'objet de cet examen ou l'inclusion dans tout document de DDP qui en découle.

L'ARC se réserve le droit de modifier en tout temps une partie ou la totalité des exigences si elle le juge nécessaire. L'ARC se réserve aussi le droit de réviser son approche en matière d'approvisionnement, si elle le juge approprié, que ce soit à partir des renseignements soumis en réponse à la présente DR ou pour toute autre raison qu'elle estime appropriée.

Les réponses à la présente demande de renseignements ne seront pas utilisées aux fins de qualification préalable et ne pourront en aucun cas restreindre la participation aux futurs processus d'approvisionnement (p. ex., dans le cas d'une demande de proposition). Les réponses ne seront pas évaluées de façon officielle. L'ARC ne remboursera aucune dépense engagée pour la préparation des réponses et la participation aux séances de présentation liées à la présente demande de renseignements.

2. FORMAT DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

La DR est divisée en deux sections :

La section I contient l'énoncé des travaux qui est considéré comme faisant partie d'une nouvelle demande de soumissions. On demandera aux fournisseurs de formuler des commentaires sur les secteurs qui, selon eux, nécessitent des changements.

La section II contient des questions générales sur les données en vrac sur les biens immobiliers aux États-Unis, impliquant les résidents canadiens et sur ce que l'ARC devrait cibler. Les répondants devraient noter que cette liste de questions n'est pas exhaustive et ils sont priés de fournir tout renseignement supplémentaire qui pourrait être utile ou avantageux pour l'ARC.

3. RÉPONSES

On demande au fournisseur d'indiquer le nom, l'adresse électronique et le numéro de téléphone d'une personne-ressource dans sa réponse. On demande aux répondants de soumettre leurs réponses par courriel à Chrystal Imbeau à Chrystal.Imbeau@cra-arc.gc.ca d'ici le **22 juillet 2020, à 14 h (HAE)**. Il est recommandé d'activer l'option de confirmation de lecture à toutes les soumissions électroniques afin de confirmer la réception du courriel. Autrement, les répondants doivent communiquer avec l'autorité contractante au (613) 447-5328 pour confirmer la réception.

4. QUESTIONS

Toutes les questions concernant la présente DR doivent être soumises par courriel à Chrystal.Imbeau@cra-arc.gc.ca.

5. CONTEXTE

L'Agence du revenu du Canada (ARC) nécessite des données sur les biens immobiliers aux États-Unis où un résident canadien est le propriétaire ou a participé à l'achat, à la vente ou au transfert. Les données sur les biens immobiliers sont requises en bloc afin de relever les registres actuels et historiques, les opérations hypothécaires, les impôts fonciers, les dossiers sur les biens immobiliers et les actes de vente. Ces renseignements amélioreront la capacité de l'ARC à administrer les programmes fiscaux, à exécuter les diverses lois fiscales afin de protéger l'assiette fiscale du Canada et à appuyer ses processus d'entreprise et de recherche.

Les objectifs de cette DDR sont de :

- Recueillir des informations sur les meilleures pratiques de l'industrie concernant la collecte et la livraison de données sur les biens immobiliers aux États-Unis.
- Solliciter des commentaires sur l'ébauche de l'énoncé des travaux (EDT).
- Solliciter des commentaires sur des questions spécifiques.

6. QUESTIONS RELATIVES À LA DEMANDE D'INFORMATION

Section I – Ébauche de l'énoncé des travaux (EDT)

Cette section contient une description préliminaire du besoin. On invite les fournisseurs à examiner la portée des travaux et à répondre aux questions qui suivent.

ANNEXE A: ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1.0 TITRE

Données sur les biens immobiliers aux États-Unis

2.0 CONTEXTE

L'Agence du revenu du Canada (ARC) nécessite des données sur les biens immobiliers aux États-Unis où un résident canadien est le propriétaire ou a participé à l'achat, à la vente ou au transfert. Les données sur les biens immobiliers sont requises en bloc afin de relever les registres actuels et historiques, les opérations hypothécaires, les impôts fonciers, les dossiers sur les biens immobiliers et les actes de vente. Ces renseignements amélioreront la capacité de l'ARC à administrer les programmes fiscaux, à exécuter les diverses lois fiscales afin de protéger l'assiette fiscale du Canada et à appuyer ses processus d'entreprise et de recherche.

3.0 DESCRIPTION

L'ARC nécessite des données en bloc sur des immeubles résidentiels et commerciaux situés aux États-Unis où un Canadien est le propriétaire ou a participé à l'opération immobilière (acheteur, vendeur ou facilitateur).

4.0 ÉLÉMENTS DE DONNÉES OBLIGATOIRES

Les éléments de données suivants doivent être compris dans les données en bloc, le cas échéant :

Identification et désignations officielles de l'immeuble :

- Numéro de parcelle attribué par l'évaluateur
- Adresse de l'immeuble – numéro, nom de rue, numéro d'appartement, ville, comté, état, code ZIP
- Lot, lotissement résidentiel, secteur de recensement, quartier, zone du code des impôts, section ou canton, numéro de cadastre de l'immeuble ou cote foncière

Renseignements sur le propriétaire, l'acheteur ou le vendeur :

- Nom(s) et adresse
- Nom(s) et adresse du propriétaire bénéficiaire, le cas échéant
- Pays de citoyenneté et de résidence
- Identificateurs de la personne, de la fiducie ou de la société (numéro d'assurance sociale, numéro d'identification fiscal, etc.)
- Droits de propriété ou détails sur l'acquisition, occupation d'un logement par son propriétaire

Valeur, évaluation, impôt :

- Impôt foncier – valeur estimée de l'impôt, année de l'évaluation, évaluation foncière, valeur fiscale des améliorations
- Valeur estimative ou de marché

Caractéristiques du terrain et de l'immeuble :

- Type d'immeuble (commercial ou résidentiel) et restrictions d'utilisation, zonage
- Type de construction ou d'immeuble (p. ex., maison isolée, maison en rangée, unité condominiale)
- Renseignements fonciers (superficie en pieds carrés, dimension du lot, surface)

- Renseignements sur les immeubles (p. ex., superficie en pieds carrés, année de construction, nombre d'étages, nombre de chambres à coucher, nombre de salles de bains, état de l'immeuble)

Renseignements sur la vente ou le transfert :

- Noms et adresses des facilitateurs de l'opération
- Numéro de l'acte de vente, numéro de l'opération, numéro du document ou numéro du contrat
- Date de l'opération et date de l'enregistrement de l'acte ou de la publication, y compris la date intermédiaire, le cas échéant
- Prix d'achat ou de vente ou montant de l'opération (ainsi que l'hypothèque ou l'autre contrepartie avec le montant)
- Demande de prêt hypothécaire, montant, condition du prêt, date d'inscription, nom du prêteur, type de prêt, code du prêteur
- Droits de mutation immobilière payés ou payables (le cas échéant)

5.0 ÉLÉMENTS DE DONNÉES FACULTATIFS

Les éléments de données suivants constitueraient une valeur ajoutée, mais ils ne sont pas considérés comme obligatoires :

- Format PDF de l'acte de vente, de l'acte d'opération ou du contrat
- Noms des intervenants, des actionnaires ou de la société
- Adresses des intervenants, des actionnaires ou de la société : numéro, nom de rue, nom d'appartement, ville, province, comté, état, pays, code postal ou code ZIP
- Répartition intérieure
- Valeur des divers rôles d'évaluation municipaux (historiques)
- Identificateur du type d'opération
- Photos ou croquis de l'immeuble
- Privilèges et jugements
- Numéros de téléphone des propriétaires, des acheteurs et des vendeurs
- Dates de naissance des propriétaires, des acheteurs et des vendeurs
- Renseignements bancaires des propriétaires, des acheteurs et des vendeurs, y compris le numéro de compte, le nom de la banque et la succursale

6.0 PÉRIODE DE COUVERTURE ET MISES À JOUR

- Les données historiques depuis au moins les 5 dernières années (au minimum à partir du 01-01-2014)
- De nouvelles données doivent être fournies chaque mois

7.0 EXIGENCES EN MATIÈRE DE DOCUMENTATION ET DE SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

- Documents détaillés décrivant les données, y compris des spécifications pour chacun des champs de données, les points de données, les éléments ou les attributs saisis dans le champ, leur source et toute règle de nettoyage ou de normalisation appliquée
- Ressource technique pour répondre aux demandes de renseignements et aux questions techniques par téléphone et par courriel durant la période du contrat

Questions sur l'énoncé des travaux (EDT) :

1. Les éléments de données obligatoires sont-ils raisonnables relativement aux normes actuelles de l'industrie? Sinon, veuillez indiquer les changements recommandés.
2. Certains éléments empêcheraient-ils votre entreprise de présenter une offre liée à une demande de propositions subséquente pour ce produit?
3. Des éléments devraient-ils être ajoutés à cet énoncé de travail?

Section II – Questions pour l'industrie

1. Vendez-vous des données en bloc?
2. Comment livrez-vous ou exportez-vous les données en bloc à vos clients? Veuillez indiquer toutes les options disponibles.
3. Comment le prix de ces exigences est-il habituellement fixé (par opération, par structure étagée)?
4. Dans quel format les données sont-elles rendues disponibles?
5. Quels éléments de données sont utilisés ou peuvent l'être afin d'identifier les Canadiens? Les Canadiens de toutes les provinces peuvent-ils actuellement être identifiés dans votre base de données?
6. Les données passent-elles par un processus de nettoyage, de normalisation ou d'amélioration? Veuillez préciser.
7. À quelle fréquence pouvez-vous fournir des données mises à jour?
8. Quelles sont les sources des données (publiques, de tiers, etc.)?
9. Comment les ensembles de données (en supposant qu'il y en ait plusieurs) sont-ils recueillis et jumelés ou liés?
10. Quel est votre processus d'assurance ou d'intégrité des données?
11. Quelles mesures de sécurité prenez-vous afin de protéger vos données contre les accès, les divulgations ou les modifications non autorisés?
12. Dans quelle mesure votre base de données est-elle exhaustive? Comprend-elle tous les types d'immeubles (commercial ou résidentiel) de tous les états?
13. Existe-t-il des conditions d'utilisation des données?
14. Disposez-vous de sources de données pour les immeubles à l'extérieur des États-Unis?
15. Êtes-vous en mesure de fournir d'autres options pour accéder aux données sur les biens immobiliers (abonnement ou licence)? Veuillez préciser.

